



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 40671

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la seconde loi traitant de l'aménagement de la réduction du temps de travail. Un certain nombre de délégations syndicales s'interrogent sur les dispositions de l'article 13 de cette seconde loi. Il souhaite savoir, dans la mesure où une entreprise a signé un accord ARTT avant le 31 décembre 1999, si ledit article s'applique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40671

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 622